

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

MARDI 8 NOVEMBRE 2016 À 20H

Présents :

Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancs) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS / Cie Le Blanc archer) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancs et VTT) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports / Club de plongée du Blanc) ; **Bruno SOULET** (Membre ; responsable CMS) ; **Hubert WELTER** (Trésorier OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives) ; **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc, Conseillère régionale) ; **Sébastien LAMOME** (Tennis Club Blancs) ; **Michèle VAUGHAN** (CAR.G.A.C. Rando) ; **Jean-Marc FABIUS** (Ass. 42km195) ; **Nathalie CORBEAU et Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc) ; **Auguste LYON** (A.S. Collège Sainte Anne) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins / Centre culturel Le Blanc) ; **Didier TRICOCHÉ** (Amis cyclos blancs) ; **Bernard MOYER** (Billard club blancs) ; **Christine THIEBAUT et Christophe DELORME** (C.S.L.G. Le Blanc) ; **Céline BARBIER** (Brenn'fitness) ; **Danielle BUSZ** (Boule sportive blanche) ; **Jacky FAURE** (Ass. de gestion de la Base de plein air) ; **Philippe DESROSES** (Tennis de table Brenne Le Blanc) ; **Lise RIMBAUX** (ASSG Basket) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancs) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blanche) ; **Frédéric LHERONDEL** (Volley-ball blancs) ; **Alain PERREARD** (Conseiller municipal - Commission sport / Brenne savates) ; **Fabrice PELTRET** (USB Football) ; **Quentin JONOT** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Bernard HOFFMANN et Marc RODET** (Tir sportif blancs) ; **Pascal VRIGNAT** (Judo club blancs) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancs) ; **Jérémy DESSENON** (Club d'escalade de la région blanche) ; **Alain CHANCEL** (Le Blanc athlétisme) ; **Fabrice PICHARD** (Rugby club blancs) ; **Philippe DEMIOT** (Ass. blanche de horse-ball) ; **Yannick CAIGNARD** (Volant blancs) ; **Frédérique VRIGNAT** (Conseillère municipale - Commission sport) ; **Dominique JACQUET** (Service des Sports Municipal) ; **Brigitte BISSON** (Correspondante Nouvelle République) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative) et **Aurélien CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : **Dr Nicolas DUTHOIT** ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal/Commission sports) ; **Fanny DENISARD** (Ecole française de parachutisme Le Blanc) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de Table Brenne Le Blanc) représenté par **Philippe DESROSES** ; **Claude GOUDIN** (Commission remise des récompenses).

Absents : Association équestre l'Epineau Le Blanc ; A.S. Collège Les Ménigouttes ; Association Lycée Pasteur au galop ; Association Jeanne d'Arc ; Canoë kayak club Le Blanc ; Rallye Team Blancs ; Roller Club Blancs ; Association de recherche et de transmission du Taïchi Chuan ; Officier des Sports de l'ECASGN ; Officier des Sports du CTM Rosnay ; Dr Renaud GAUFFRE ; Conseiller pédagogique d'EPS – IEN Le Blanc ; Martial MILLIN (Commission subventions de fonctionnement) ; Véronique GRIMONPON (Commission récompenses) ; Arnaud SCHWARZWÄELDER (Président CCB).

I/ Appel des clubs

Guy PANOUILLOT, Président de l'OMS, rappelle qu'à chaque réunion, chaque association doit être représentée sinon une pénalité financière est retenue sur les subventions de fonctionnement. Il a été remarqué depuis quelque temps que certaines associations non présentes et non excusées étaient représentées au moment de l'appel par des personnes qui se désignaient. Il annonce que dorénavant l'OMS ne prendra plus en compte la représentation des associations absentes au moment de l'appel. L'OMS sera strict.

Robert VIEILLERIBIERE procède à l'appel des clubs.



Le Roller club blancois n'est pas représenté ce soir. Le Président de l'OMS signale que ce club ne donne plus de nouvelles et qu'il est impossible de contacter le responsable.

Mme Le Maire, Didier CIRET (maire-adjoint chargé des sports) et Georges MARTINO (conseiller municipal), Mme VRIGNAT et M. PERREARD (conseillers municipaux, membres commission sport), Dominique JACQUET (service municipal des sports) et Brigitte BISSON (correspondante de la Nouvelle République) sont remerciés pour leur présence à ce comité directeur.

II/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 31 mai 2016

Contre : 0 ; Abstention : 0.

Le compte-rendu est approuvé et adopté à l'unanimité.

III/ Saison sportive 2016-2017

1- Commissions

a- Installations Sportives

La gestion des installations sportives est un gros dossier dans la partie administrative au niveau de l'OMS.

Rappel : les installations sportives municipales sont fermées pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques). Un courrier est envoyé aux clubs avec une date-butoir de réservation des installations sportives pour leurs entraînements.

Malgré le courrier, plusieurs clubs n'ont pas fait de demande pour les vacances de la Toussaint mais ont utilisé des installations sportives. Guy PANOUILLOT a signalé ces faits à certains présidents en tête à tête.

Il rappelle que le président et plusieurs autres personnes d'un même club reçoivent le mail de réservation. Si l'OMS doit envoyer à plusieurs personnes, les clubs doivent transmettre les adresses mails. En revanche, si pour un club, il y a 5 ou 6 personnes destinataires du mail et que personne ne réagit, tant pis pour le club.

Le bureau de l'OMS a décidé de mettre en place une sanction financière pour les clubs qui ne respectent pas le règlement. La mise en place d'une sanction financière sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'OMS et sera soumise au vote.

b- Subventions de fonctionnement

Cette année, une nouvelle modalité est mise en place par la Municipalité.

Didier CIRET rappelle que la Municipalité a envoyé un courrier aux associations concernant la demande de subventions. Il explique que la chambre départementale des comptes souhaite que les documents de demande de subventions soient harmonisés. Que ce soit pour les demandes de subvention au conseil départemental, CNDS ou autre, il faut que ce soit le même document. La Municipalité demande donc à toutes les associations de compléter ce dossier de demande de subventions. Ce dossier est téléchargeable. Il est également possible de le compléter en ligne.

Lorsque les clubs rencontreront la commission subventions de fonctionnement de l'OMS, les membres pourront donner quelques directives pour le remplir.

Tous les feuillets ne sont pas à compléter : seulement la partie concernant l'association (jusqu'au 3.1 inclus). Sur le feuillet description du projet, il faut noter Fonctionnement du club. Les feuillets 3, 4, 5 et 6 pourraient éventuellement servir pour d'autres demandes : CNDS, actions spécifiques ou pour d'autres collectivités.

Guy PANOUILLOT relate qu'une réunion d'information organisée par la Municipalité aura lieu le mercredi 16 novembre à 18h30, salle de la Libération et invite les clubs qui le souhaitent, à y participer. Le dossier devra être complété et transmis au plus tard le 9 décembre prochain.

Les clubs ayant droit aux subventions de fonctionnement ont reçu un courrier et sont invités à rencontrer les membres de la commission des subventions de fonctionnement comme habituellement. Les rendez-vous sont à prendre avant le lundi 14 novembre 17h. Si ce n'est pas le cas, un rappel sera effectué le 15 novembre et les clubs concernés auront 20% de pénalité prélevés sur leur subvention de fonctionnement.

En accord avec la Municipalité, le nouveau dossier sera à compléter après le passage des clubs à la commission subventions de fonctionnement de l'OMS. En effet, à la fin de la période des permanences de la commission, les membres procéderont aux calculs habituels afin de définir le montant de la subvention qui sera attribuée à chaque club (en fonction des données de la saison passée qui auront été transmises). Les clubs seront avertis du montant de leur subvention de fonctionnement afin de pouvoir compléter le nouveau dossier. Ils devront inscrire une somme arrondie, voire supérieure, dans leur budget prévisionnel afin de pouvoir obtenir la somme réelle calculée par les membres de la commission des subventions de fonctionnement de l'OMS.

Le dossier devra être complété et déposé à la Maison des Sports qui le transmettra à la Municipalité.

Il est rappelé que le compte de résultat est à transmettre à la commission des subventions de fonctionnement (document non demandé dans le dossier type). Il sera joint par la suite au dossier demandé par la Municipalité.

Cette nouvelle modalité est valable pour toutes les associations que ce soit association sportive scolaire ou association sportive.

La commission des subventions de fonctionnement est composée de 3 membres : Philippe PASQUIERS, Rémy LOISEAU et Martial MILLIN.

Guy PANOUILLOT fait la lecture des clubs qui n'ont pas pris rendez-vous au 8.11.2016 : Amis cyclos blancois, Rugby club blancois, Judo club blancois, Association Jeanne d'Arc, Tennis club blancois, Roller club blancois, A.S. Lycée Polyvalent Pasteur, A.S. Collège Les Ménigouttes et Canoë kayak club Le Blanc.

Il rappelle également les différentes dates et les plages horaires proposées par les membres de la commission :

Lundi 14 novembre de 17h à 19h30

Mardi 15 novembre de 16h à 19h

Jeudi 17 novembre de 19h30 à 21h

Lundi 21 novembre de 19h30 à 21h

Mardi 22 novembre de 19h30 à 20h30.

Plus les clubs tarderont à prendre rendez-vous, moins il y aura de choix dans les jours et créneaux horaires définis.

c- Actions spécifiques manifestations

Il est rappelé que cette commission n'existe plus. Le Président de l'OMS relate que lorsqu'il est invité aux assemblées générales des clubs, et qu'il y est présent, il est toujours surpris de choses qui sont dites, répétées par l'OMS et que finalement, les clubs découvrent.

d- Aide à la formation diplômante

Il est rappelé que cette commission a pour but d'aider financièrement les personnes qui se forment (éducateur, moniteur, arbitre, BNSSA, etc...). Les stages techniques ne sont pas aidés.

Un formulaire très simple est à compléter.

Samuel SAUDRAIS informe que le club des dauphins déposera prochainement 3 dossiers.

Guy PANOUILLOT explique le fonctionnement. La commission se réunit une fois dans l'année lorsqu'il y a un certain nombre de dossiers. Elle reçoit les personnes qui ont fait une demande.

Cette demande d'aide à la formation diplômante est ouverte à tous les clubs.

2- Centre Médico Sportif : Certificat Médical nouvelle disposition

La parole est donnée à Bruno SOULET, responsable du CMS.

Une loi a été réalisée le 26 janvier 2016 et le décret a été publié le 24 août 2016 pour une application au 1^{er} septembre de la même année.

Les informations ont été adressées aux fédérations et il y a eu un communiqué de presse. Bruno SOULET précise qu'à ce jour, aucune information officielle n'a été adressée aux médecins. En cas de questions, les sportifs, les encadrants, les clubs, les organisateurs, etc... devront s'adresser directement aux fédérations car le médecin traitant n'est pas censé connaître ce nouveau fonctionnement.

Tous les certificats effectués avant le 1^{er} septembre 2016 n'entrent pas en compte dans cette nouvelle réglementation.

Bruno SOULET explique rapidement que 4 cas se présentent dans cette réglementation :

- Licence de compétition :

Les certificats de non-contre indication à la pratique sportive en compétition réalisés à partir du 1^{er} septembre 2016 sont valables 3 ans.

Tout sportif devra renseigner un questionnaire de santé, qui sera disponible à priori à partir du 1^{er} juillet 2017 mais qui n'est pas encore élaboré actuellement, dans lequel il atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. S'il y a une réponse à une question de façon positive, un nouveau certificat sera nécessaire pour renouveler la licence.

Il n'est pas précisé qui récupèrera ces attestations ? Est-ce que ce seront les clubs qui les récupèreront pour les fédérations, comme pour les certificats actuellement ? Il semblerait que le questionnaire resterait en possession du sportif et que seule l'attestation serait à donner. Il est possible que cela soit affiné dans l'année car actuellement il n'y a pas d'information supplémentaire.

Pour les licences compétition, il y aura qu'un seul certificat médical de non-indication à la pratique sportive pour tous les sports (sauf exceptions prévues au décret). Le médecin devra préciser, le cas échéant, les contre-indications ou préciser l'unique sport praticable par le patient.

Pour certaines disciplines, un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive sera demandé tous les ans :

Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique : l'alpinisme, la plongée subaquatique, la spéléologie ; les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience (sports de combat essentiellement) ; les disciplines sportives comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; le rugby à XV, à XIII et à VII.

- Sport scolaire :

Dorénavant, il n'y a plus besoin de certificat médical pour pratiquer le sport en UNSS. Cette activité est considérée comme l'EPS dans le cadre scolaire : l'aptitude de l'élève à faire du sport est considérée comme acquise à partir du moment où il rentre à l'école. Lorsqu'un élève ne peut pas faire de sport dans le cadre scolaire, le médecin doit faire un certificat attestant que l'élève ne peut pas faire de sport.

Pour les classes sport, aucune information n'est transmise. Il est supposé que la circulaire du 1/01/2003 doit toujours être d'actualité.

Bruno SOULET regrette que les professeurs d'EPS du collège des Ménigouttes ne soient pas présents car il aurait souhaité en discuter avec eux. Il relate rapidement que pour les classes sport, il faut un examen annuel par un médecin au choix des familles qui doit être un médecin du sport ce qui complique déjà un peu les choses. Il est demandé de remplir un document relativement complexe qui comporte une fiche et un certificat qui doivent être séparés l'un de l'autre. La fiche est très complexe et très complète avec entre autre une évaluation psycho-sociale, la recherche des troubles visuels, la recherche des troubles auditifs et pour la première année d'entrée en classe sport, un électrocardiogramme (ECG).

Quant au certificat qui est détaché de cette fiche, s'il est rempli par le médecin cela veut dire que la fiche a été remplie préalablement et que par conséquent l'ECG a été éventuellement fait.

Ensuite, la fiche dans laquelle il y a des renseignements médicaux, sociaux, etc..., est normalement donnée à la famille qui l'adresse sous pli confidentiel au médecin traitant et au médecin scolaire. Lorsqu'il n'y a pas de médecin scolaire, elle peut éventuellement être donnée à l'infirmière.

Le certificat, si la circulaire est respectée, est adressé au chef d'établissement. Cela signifie qu'avec ce système, il n'y a aucun document pour l'enseignant (ni certificat, ni d'attestation d'ECG fait, ni d'ECG à fournir car il arrive que ce soit réclamé de temps en temps).

Devant la complexité et pour que cela soit simplifié au niveau du CMS, une réunion a été organisée l'année dernière en fin d'année scolaire à laquelle ont assisté le chef d'établissement du collège des Ménigouttes, le chef d'établissement du Lycée Pasteur, le Président de l'OMS, Guy PANOUILLOT, et Bruno SOULET, représentant du CMS.

La décision prise lors de cette réunion est que le certificat proposé par le CMS soit réalisé et signé par l'un des médecins du CMS, qu'il ait ou non le diplôme de médecin du sport. Il est précisé que les deux autres médecins du CMS réalisent le même examen et ont les mêmes compétences que Bruno SOULET, mais n'ont pas le diplôme. Aucun autre document ne sera complété ni fourni. Normalement, cela devrait suffire.

- Activité sportive de loisir avec une licence :
Un certificat de non contre indication à la pratique sportive sera demandé pour la première prise de licence. Ensuite, il ne serait normalement plus obligatoire.
- Activité sportive de loisir sans licence :
Aucun certificat médical n'est normalement exigé. Il n'a jamais été obligatoire. Mais il peut être demandé par l'organisateur, le club par rapport aux assurances, etc... par sécurité. C'est à l'appréciation du responsable organisateur.
Dans cette situation, il est possible que pour certains sports, il soit demandé un certificat pour la première licence et qu'il n'en soit plus jamais demandé. A l'extrême, il est également possible d'imaginer qu'un enseignant de gymnastique décide de demander aux personnes relativement âgées, etc... pour une question de sécurité et d'assurance, un certificat médical tous les trois mois aux personnes ayant plus de 85 ans et tous les 6 mois pour les personnes ayant plus de 75 ans.

Bruno SOULET ajoute que cette nouvelle disposition est plus simple pour les licences compétition que pour les licences de loisir.

Samuel SAUDRAIS évoque que pour pouvoir participer à une course à pied en compétition sans avoir de licence (course à pied ou athlétisme), il faut présenter un certificat médical daté de moins d'un an. Bruno SOULET répond que si le médecin fait un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition sans préciser de discipline, ce certificat sera valable pour tout sport en compétition. Mais si le certificat date de plus d'un an, il est possible qu'il ne soit pas valable pour participer à une compétition si le sportif n'a pas de licence. Il ajoute que normalement, cette nouvelle mesure était faite pour simplifier. Il fait la lecture de la dernière phrase du communiqué de presse : « Cette simplification sera salubre pour le développement de la pratique physique et sportive, tout en préservant un haut niveau de garantie d'un point de vue sanitaire. ».

Le Président de l'OMS annonce que pour certains clubs blancois, cela ne changera rien (judo, rugby, etc...) puisqu'il faudra fournir un certificat annuel pour reprendre une licence.

Pour les activités sportives UFOLEP et le club de rugby, les clubs n'ont rien reçu de la part de leur fédération.

Guy PANOUILLOT a contacté Marie-Hélène GUY de la DDCSPP 36, qui lui a confirmé que le questionnaire santé sera établi par le ministère de la santé pour qu'il soit effectif au 1^{er} juillet 2017.

L'attestation réalisée par le sportif devra être faite qu'à partir du 1/07/2017.

Il explique également que pour prendre une licence de volley en compétition par exemple, il faut présenter un certificat médical la première fois. Les deux années suivantes, le sportif complètera le questionnaire et transmettra une attestation. La quatrième année, il devra présenter un certificat médical.

En ce qui concerne la prise de licence loisir, il faut « présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de la première demande de licence. La fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de votre licence est déterminée par la fédération concernée. ».

Cela signifie que pour une personne qui pratique une discipline en compétition, c'est simplifié. Par contre, une personne qui pratique une discipline ou un sport en loisir sera amenée à fournir un certificat médical régulièrement.

Il semblerait qu'il serait plus compliqué de pratiquer une activité sportive en loisir qu'en compétition. Bruno SOULET rétorque que le médecin d'une personne souhaitant pratiquer une activité sportive en loisir et qui est apte à la compétition, note sur le certificat apte à la compétition même si elle ne fait que du loisir. Ce serait plus simple et moins contraignant pour la personne.

Une personne présente dans l'assemblée demande quelle est la fréquence de réalisation d'un électrocardiogramme (ECG) ?

Bruno SOULET relate que pour les personnes de 12 à 20 ans, l'association Européenne de cardiologie recommande de faire un ECG tous les 2 ans car c'est à ce moment là où il est possible de détecter des anomalies de repos ; pour les personnes de 20 à 35 ans tous les 5 ans. Au delà de 35 ans il n'y a aucune recommandation, il n'y a pas de règle établie car a priori il y a peu de risques que l'ECG change. Par contre, d'où l'intérêt du questionnaire santé mis en place au CMS depuis plusieurs années, si une personne ne dit pas qu'elle a mal dans la poitrine en montant une côte à vélo, un ECG pourra être fait tous les jours, il n'y aura pas de changement. Si elle ne signale pas cette douleur, elle sera amenée à faire un infarctus à l'avenir. Si la personne le signale, elle sera redirigée vers un cardiologue pour effectuer un ECG d'effort. Le cardiologue pourra ensuite déterminer s'il y a un problème.

Il y a aussi un paradoxe par rapport à ce sujet car dans certaines disciplines, pour faire de l'arbitrage par exemple, il est demandé un ECG. Il y a un désaccord mais les médecins s'adaptent.

Au niveau du CMS, l'organisation par rapport à la nouvelle modalité du certificat médical n'est pas encore définie.

Les secrétaires prendront les rendez-vous mais ne poseront pas de questions pour savoir s'il est nécessaire ou non de prendre rendez-vous ou encore si le certificat concerne une pratique en compétition ou non. Ce n'est pas leur rôle.

Le Président de l'OMS demande aux associations présentes s'il leur est possible de communiquer les informations reçues de leur fédération.

3- Remise des récompenses

Chaque année, vers les vacances de février, la remise des récompenses de l'OMS/Ville Le Blanc est organisée au gymnase Jean MOULIN.

Le courrier de demande de proposition de sportifs et/ou de bénévoles (ainsi que leur palmarès) sera envoyé prochainement.

Rappel des critères : la commission récompenses soit des jeunes, benjamins, des catégories qui n'ont pas forcément obtenu de titre, soit des sportifs à partir de 11 ans et des adultes qui ont participé à des compétitions départementales, régionales, etc...

Il est également possible de proposer des bénévoles qui œuvrent depuis plusieurs années (et non pas depuis un an ou deux). Il y a forcément des bénévoles dans chaque association. L'année passée, il n'y a eu que 2 ou 3 bénévoles proposés et récompensés.

Les informations (personnes proposées et leur palmarès) devront être envoyées avant le 16 décembre 2016 à la Maison des Sports.

Ensuite, la commission se réunira afin de retenir ou non les personnes proposées. Les clubs recevront par mail, un courrier avec le nom des personnes retenues par la commission. Guy PANOUILLOT insiste en disant que c'est à chaque club de prévenir les récipiendaires.

4- Mini-bus

Un attelage a été posé. Deux clubs l'ont utilisé (Vélo club blancois ; Base de plein air). Il est signalé que le marchepied à l'arrière du véhicule est très fragile du fait que les renforts aient été enlevés pour la

mise en place de cet attelage. Il faut veiller à ce que personne ne monte dessus (notamment les jeunes).

5- Le Blanc Sports n°34 et n°35 (Spécial Manifestations Sportives 2017)

- Le Blanc Sports n°34 : La date-butoir pour envoyer un article était le 3 novembre 2016. 11 clubs ont transmis un article. La revue paraîtra courant décembre prochain.
- Le Blanc Sports n°35 Spécial Manifestations Sportives 2017 : parution en janvier 2017. Le courrier a été envoyé par mail le 4 novembre. La date-butoir est le 2 décembre 2016.
Guy PANOUILLOT rappelle que les dates de manifestations ponctuelles peuvent être données dès le mois de septembre, ou le plus tôt possible pour bloquer les installations sportives.

6- Bilan du forum des associations 2016

Le comité d'organisation se réunit le lundi 21 novembre. Plusieurs clubs de l'OMS n'ont pas transmis la fiche bilan suite à leur participation à cette manifestation : rugby club blancois, association Jeanne d'Arc, hand-ball club Le Blanc, amis cyclos blancois, tennis de table Brenne Le Blanc, association blancoise de horse ball, club des dauphins, tennis club blancois. Le président de l'OMS les invite à compléter et à retourner cette fiche bilan. Il précise qu'il peut être envoyé par mail.

La parole est donnée aux clubs participants qui souhaitent s'exprimer sur cette manifestation.

M. FABIUS, trésorier de l'association 42 kms 195, évoque que le forum a permis au club d'avoir de nouveaux licenciés.

Mme BRUNET, présidente des attelages blancois, regrette que peu de monde ait participé à leur animation extérieure par rapport aux années précédentes.

M. CAIGNARD, représentant du Volant blancois, précise que beaucoup de jeunes sont venus s'inscrire au club suite au forum.

Mme THIEBAUT, secrétaire du club sportif et de loisirs de la Gendarmerie, évoque le débat du matin. Il était très intéressant mais le fait qu'il se déroule à l'extérieur, ce n'était pas toujours audible. Le fait que les 2 groupes soient constitués de beaucoup de personnes, il était difficile d'être attentif.

Guy PANOUILLOT reprend la parole.

Dans l'ensemble des fiches bilans reçues, il y a eu un certain nombre de points négatifs. Le thème du débat était le bénévolat. Il est possible que le comité d'organisation soit un peu fautif car le thème a été communiqué aux intervenants mais il leur a été dit que les associations étaient aussi intéressées par le fait d'échanger avec d'autres associations, d'évoquer leurs différents problèmes, etc... De ce fait, il se peut que les intervenants se soient trop appuyés sur cela, et que le thème choisi n'ait pas été traité comme il aurait fallu.

Mme THIEBAUD relate que chacun avait la parole même s'il y avait beaucoup de personnes. Le partage de chacun était très intéressant mais à la fin, tout était tronqué, le dernier n'était pas bien entendu. Elle évoque un manque probable de structure. Elle ajoute qu'il est possible que certains soient partis frustrés de ne pas s'être exprimés.

Guy PANOUILLOT répond qu'effectivement, cela lui a été rapporté.

Il y avait seulement deux groupes. Peut-être aurait-il fallu faire plusieurs petits groupes ?

Les intervenants sont surpris du nombre de participants au Blanc par rapport à ce qu'ils peuvent rencontrer dans d'autres communes.

Un regret est souligné par le comité d'organisation : le manque de démonstrations sur scène. Il y en a eu très peu. Certaines associations n'ont pas souhaité en faire cette année. Les démonstrations sur scène animent et dynamisent le Forum. Cette année, une seule scène a été mise en place à l'intérieur. Des plaintes par rapport au bruit ont été faites. Il est difficile de satisfaire tout le monde.

Le troc'o sport était présent pour la 2^e année consécutive au Forum. Malheureusement, il n'a pas fonctionné. C'est catastrophique. Il faudra voir comment une amélioration peut être mise en place avec Etienne BUCHMANN qui est à l'origine de ce troc.

La disposition des stands était claire, aérée et permettait une circulation plus facile.

D'autres avis seront communiqués à la prochaine assemblée générale de l'OMS lorsque le comité d'organisation se sera réuni pour réaliser le bilan.

M. FABIUS (association 42km195) propose de regrouper les démonstrations sur scène en fin de journée ? et s'il le faut, arrêter le forum un peu plus tôt ? Il y aurait plus de monde devant la scène le soir.

Guy PANOUILLOT explique que l'année dernière, il y a eu des animations de 14h à 17h30 sur la scène à l'intérieur et quelques unes sur la scène à l'extérieur. Cela est difficile de programmer sans parler des associations qui devaient faire un seul passage, puis qui ne veulent plus en faire ou qui demandent d'en faire un deuxième.

Samuel SAUDRAIS, membre du comité d'organisation du forum en tant que directeur du centre culturel du Blanc, répond que le but des animations sur scène est que le public (parents, enfants) soit interpellé, découvre un sport, une activité culturelle et non pas que les parents et les enfants viennent seulement pour une seule activité. Les gens partent en fin de journée, cela est donc difficile de regrouper toutes les animations sur scène le soir.

Le Président de l'OMS relate que l'harmonie du Blanc n'a pas participé cette année car c'est beaucoup trop bruyant. Effectivement, la Bulle n'est pas une salle de spectacle.

M. FABIUS suggère que certaines animations se fassent au niveau des stands et que les autres plus scéniques soient faites sur scène en fin de journée.

Guy PANOUILLOT relate que l'année dernière, des personnes de la Vienne sont venues car elles souhaitaient organiser un forum des associations. Après avoir effectué le tour des stands, elles ont été enthousiastes par ce qu'il se passait sur scène. Elles expliquaient qu'elles n'arrivaient pas à ce que les associations puissent faire cela.

Il réitère le regret que cette année, il n'y en avait pas plus.

Beaucoup de personnes ont apprécié l'animation réalisée par l'Ecole Française de parachutisme du Blanc.

Il est souligné que le nombre d'associations participantes reste stable (environ une soixantaine).

IV/ Questions diverses

- Deux banderoles peuvent être mises à disposition des clubs pour leurs manifestations. Elles sont rouges avec l'inscription « Le Blanc ».
- Invitations assemblées générales : En tant que président de l'OMS, Guy PANOUILLOT a reçu une invitation à l'assemblée générale d'une majorité d'associations de l'OMS la saison passée. Il précise qu'il reste quelques associations qui n'osent pas l'inviter. Le fait d'être présent lui permet de voir comment fonctionne chaque association et de rappeler certaines choses. Il n'a pas pu être présent à toutes les assemblées générales mais il a parfois été représenté par Philippe PASQUIERS, Robert VIEILLERIBIERE et Bruno SOULET. Il remercie toutes les associations qui lui ont envoyé une invitation.
- Après l'assemblée générale, il rappelle qu'il ne faut pas oublier de transmettre à l'OMS, à la ville et à la sous-préfecture la composition du bureau de l'association, qu'il y ait changement ou non. Afin que les membres du bureau des associations puissent recevoir les différentes informations et courriers, les adresses mails sont également à transmettre à l'OMS.
- Communication manifestation
Le Président de l'OMS avait rendez-vous avec Mme PERSILLET, membre du Lions Club George Sand (Lions club mixte), au sujet de l'organisation du Téléthon. Malheureusement, le rendez-vous n'a pas eu lieu en raison d'un contretemps de Mme PERSILLET.
La « Marche d'Alice » aura lieu le samedi 3 décembre prochain. Il est précisé, pour ceux qui ne connaissent pas, qu'Alice est Alice METAIS qui est malvoyante. Il y aura de la marche et du vélo et deux parcours possibles : Ciron-Ruffec-Le Blanc (départ à 9h ou 9h30) et Le Blanc-Concremiers ou Concremiers-Le Blanc (départ à 9h30).
Il y aura une tombola, des lots à gagner dont un voyage aux Caraïbes. Des affiches seront réalisées.



Guy PANOUILLOT demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions ? Non.

Il donne donc la parole à Annick GOMBERT, Maire du Blanc et conseillère Régionale.

Mme le Maire remercie le Président de l'OMS, les membres des différentes commissions, tous les présidents et les représentants d'associations sportives pour toutes les activités effectuées durant l'année. Elle est consciente que les associations seront confrontées au nouveau formulaire de demande de subventions. C'est un progrès d'avoir un seul formulaire plutôt que d'en remplir plusieurs, avec des budgets à réaliser de différentes façons.

Annick GOMBERT remercie le personnel de la Maison des Sports pour la gestion des installations sportives pour le compte de la Municipalité. C'est un travail important qui permet un bon fonctionnement et une bonne entente entre toutes les associations. Cela est essentiel.

Fabrice PICHARD, trésorier du rugby club blancois, demande si le budget de subvention de fonctionnement 2017 subira une baisse ?

Le Président de l'OMS et Mme le Maire répondent qu'il sera identique à celui de 2016.

Guy PANOUILLOT rappelle que depuis 3 ans, il y a une baisse des dotations de l'Etat et qu'une baisse a été réalisée sur les subventions des clubs. Durant 3 ans, c'est le budget des actions spécifiques manifestations qui a été impacté au profit du budget des subventions de fonctionnement.

Annick GOMBERT annonce que dans la mesure du possible, les subventions de fonctionnement ne seront pas touchées.

M. FABIUS informe qu'il n'y a pas de chauffage dans les vestiaires du stade des Ménigouttes et que les douches sont brûlantes.

Bruno SOULET rétorque qu'il faut bien fermer la porte pour qu'il y ait contact avec le capteur pour que le chauffage puisse se déclencher. Cette information devra être rappelée au président du club, Lionel CARTIER. En ce qui concerne les douches, c'est un problème récurrent qui ne s'explique pas.

Guy PANOUILLOT rappelle à toutes les associations qu'en cas de problème, il faut contacter la Maison des Sports afin de compléter une fiche de travaux qui sera transmise aux services techniques de la Mairie. Il précise et insiste que la Maison des Sports n'est pas responsable de ce qu'il se passe par la suite.

Danielle BUSZ, présidente de la boule sportive blancoise, évoque que 4 ou 5 bastaings sont très abîmés côté place de la Palisse.

Didier CIRET annonce qu'il avait pris note de cette information il y a quelques temps.

Le Président de l'OMS clôture ce comité directeur en remerciant toutes les associations et en leur souhaitant une bonne saison 2016-2017.

Fin de la réunion à 21h15, suivie du pot de l'amitié.

Fait à Le Blanc, le 29 novembre 2016.

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.